



Chaires pour les femmes en sciences et en génie /  
Chairs for Women in Science and Engineering

Chaires pour l'inclusion en sciences et en génie /  
Chairs for Inclusion in Science and Engineering

## Prix Inclusion dans les STIM du Réseau CFSG-CISG

Le Prix Inclusion dans les STIM du Réseau CFSG-CISG a été créé pour fournir du financement aux personnes souhaitant assister à des conférences et à des événements sans but lucratif (virtuels et en personne) qui contribuent à l'avancement et au maintien en poste des personnes des groupes en quête d'équité (femmes, personnes de diverses identités de genre, 2ELGBTQIA+, personnes autochtones, noires et de couleur, personnes issues de l'immigration et autres personnes sous-représentées) en sciences, technologie, ingénierie, mathématiques (STIM) au Canada.

- Les demandes sont acceptées trois fois par année.
- Les demandes peuvent être soumises par des membres de la population étudiante, du corps professoral, de l'administration ou par des professionnelles et professionnels pendant les périodes d'admission.
- Toutes les demandes reçues seront évaluées pour approbation.

Les périodes d'admission sont les suivantes :

**Hiver** : du 1 janvier au 31 janvier

**Été** : du 1 mai au 31 mai

**Automne** : 1 septembre au 30 septembre

### Le budget

Les fonds sont destinés à être répartis entre les disciplines et entre les cinq régions affectées à chacune des cinq chaires CFSG-CISG au Canada. Des demandes de bourses pouvant atteindre 2 000 \$ seront prises en considération.

### Critères d'admissibilité

Les activités admissibles comprennent celles qui visent à :

- Améliorer la participation des femmes aux STIM ;
- Promouvoir le leadership auprès des femmes en STIM;
- Compléter la formation des étudiantes dans les domaines des STIM ;
- Compléter l'éducation de la population étudiante en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Chaque personne ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois.

### Processus de demande

Les demandes (en français ou en anglais) se trouvent et doivent être soumises à l'adresse suivante : [https://ubc.ca1.qualtrics.com/jfe/form/SV\\_39LAK6CNLI56kCi](https://ubc.ca1.qualtrics.com/jfe/form/SV_39LAK6CNLI56kCi)

Le formulaire de demande du Prix Inclusion dans les STIM du Réseau CFSG-CISG doit être entièrement rempli.

La demande comprend les sections suivantes :

- Coordonnées;
- Description de la conférence ou de l'événement;
- Description claire de ce que la conférence ou l'événement peut apporter à la personne participante et de la façon dont elle ou il contribuera à l'avancement et au maintien des personnes en quête d'équité dans les STIM au Canada;
- Description de la conférence ou de l'événement;
- Budget proposé qui comprend toutes les dépenses et les sources de financement actuelles ou potentielles;
- Détails sur la façon dont l'argent de la subvention serait dépensé;
- Une déclaration indiquant que la personne a lu et compris les renseignements présentés dans la demande et s'y conforme.

### Processus d'évaluation

Les demandes seront évaluées individuellement par les cinq chaires membre du Réseau national CFSG-CISG du CRSNG. Les décisions des chaires sont finales et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Les demandes reçues après la tenue de l'événement ne seront pas admissibles. Il est donc important que l'événement pour lequel la demande de financement est effectuée soit tenu au moins 8 semaines après la réception de la demande.

Une fois l'évaluation de la demande complétée, un courriel sera envoyé à toutes les personnes ayant soumis une candidature pour les informer des résultats et des exigences en matière de rapports en cas de décision favorable.

Les conférences et les événements qui n'ont pas bénéficié d'un financement antérieur du Réseau national CFSG-CISG seront priorisés.

### Dépenses admissibles :

- Frais d'inscription;
- Déplacements (allocation pour les déplacements en voiture, billets d'avion, de train ou d'autobus) en utilisant les arrangements les plus économiques disponibles et adaptés aux besoins. Les demandes aux tarifs élevés en raison de réservations tardives de ne seront pas considérées favorablement
- Hébergement
- Repas (si non inclus lors de la conférence ou de l'événement). Si le maximum alloué pour chaque repas est dépassé, la subvention ne couvrira que la portion attribuée dans le budget.

Les fonds ne couvriront en aucune circonstance l'achat d'alcool.

## Lignes directrices après l'attribution du prix

Pour traiter le versement de la bourse, les bénéficiaires devront facturer le Réseau national CFSG-CISG. De plus amples détails seront donnés lors de la confirmation du financement.

Si un remboursement est préférable, les bénéficiaires de la subvention devront, après la conférence ou l'événement :

- Demander par courriel le formulaire de remboursement des dépenses, le remplir et le signer.
- Envoyer par courriel toutes les factures, les cartes d'embarquement et les reçus originaux ainsi que le courriel de confirmation d'attribution de la subvention.

Un suivi doit être envoyé par courriel à [cwsecfsg@gmail.com](mailto:cwsecfsg@gmail.com) dans les 60 jours suivant l'événement et doit contenir :

- Une description sommaire de la conférence ou de l'événement;
- Une description de l'impact ou de l'expérience d'apprentissage;
- Quelques photos de la conférence ou de l'événement;
- Le nombre officiel de personnes participantes (nombre de femmes et d'hommes).
- Les communautés ou les régions touchées;
- Les résultats associés à des mesures d'impact, s'il y a lieu;
- Un résumé des communications sur les médias sociaux et de la façon dont le Réseau national CFSG-CISG a été reconnu.

### **Les factures doivent être adressées à l'ordre de :**

Université de la Colombie-Britannique  
c/o de Jennifer Jakobi  
1147, Research Rd  
Kelowna (Colombie-Britannique)  
V1V 1V7

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous écrire par courriel à l'adresse [cwsecfsg@gmail.com](mailto:cwsecfsg@gmail.com).

### **Remarque :**

- Toutes les demandes doivent être soumises aux périodes d'admissibilité (du 1 au 31 janvier; du 1 au 31 mai; 1 septembre au 30 septembre) au moins 8 semaines avant l'événement.
- Les demandes seront évaluées par le Réseau national CFSG-CISG et toutes les personnes ayant soumis une demande seront informées par courriel.
- Après l'événement, les bénéficiaires de la subvention doivent facturer le Réseau CFSG-CISG ou demander un remboursement. Le formulaire de remboursement des dépenses peut être obtenu par courriel et doit être remis, dûment signé et rempli, de même que tous les reçus pertinents et le courriel de confirmation d'attribution de la subvention. Dans de nombreux cas, une facture peut remplacer un formulaire de remboursement.

*Recevoir du financement dans le cadre de cette demande ne constitue pas un parrainage universitaire de la conférence ou de l'événement. Le Réseau national des CFSG-CISG n'assume aucune responsabilité relative à l'événement. Les renseignements personnels soumis dans ce formulaire demeureront confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins de la présente demande.*